



Fermeture des gymnases et EPS

Dès l'annonce du ministre de la santé sur la fermeture des installations sportives pour les associations, le SNEP-FSU est intervenu auprès du ministère pour demander des éclaircissements sur la « doctrine » qui serait retenue pour les enseignements de l'EPS. En réunion toute la journée d'hier pour envisager les aménagements éventuels à produire pour l'école, **le ministère nous a indiqué que tout était mis en œuvre pour maintenir les possibilités de cours d'EPS.** Cette orientation a été confirmée aujourd'hui lors du CHSCT MEN qui a reconnu la qualité et la rigueur des profs d'EPS durant les cours. Le ministère communique dès aujourd'hui via les services déconcentrés sur la continuité des pratiques physiques sportives et artistiques dans le cadre de l'école.

Cette possibilité permettra aux enseignants de ne pas avoir à revoir, une fois encore, leurs modalités pratiques d'enseignement, leurs programmations, mais elle n'exonère pas de voir dans ces annonces nombre d'incohérences entre le hors école et l'école, comme si le virus s'arrêtait aux portes des établissements. Ces annonces seront à suivre au plus près du terrain parce qu'il est possible que les mises en œuvre ne soient pas partout de même nature compte tenu des règles que pourraient appliquer les propriétaires des installations et des collectivités territoriales. En cas de difficulté, nous appelons les équipes à intervenir auprès des municipalités en les informant des décisions du MEN et à informer le SNEP-FSU afin d'interpeller les préfets qui sont les représentants de l'Etat et les garants du service public.

Le secrétariat national



SNEP-FSU
Syndicat National de l'Éducation Physique

Avec le SNEP-FSU,
j'agis, j'adhère !

25/09/2020